

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Sous-Bibliothécaire du Palais Princier.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Consul.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Vice-Consul.
Ordonnance Souveraine déclarant close la session ordinaire du Conseil National.
Ordonnance Souveraine portant convocation du Conseil National en session extraordinaire.
Erratum au Journal de Monaco n° 3584.
Arrêté ministériel fixant la composition de la Commission de la Fête Nationale.
Arrêté municipal concernant le prix du pain.

CABINET CIVIL DE S. A. S. LE PRINCE :

Jours et heures d'audience de M. le Chef du Cabinet Civil

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Lycée de Garçons et Cours Secondaire de Jeunes Filles. — Congés de Noël et du Nouvel An.
Ecoles Primaires. — Congés de Noël et du Nouvel An.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Société des Conférences. — Les Femmes de la Révolution, par M. Louis Madelin. — Constantinople, par M. Paviot.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Jazz.
Concert Classique.
Récital d'orgue à la Cathédrale, par M. André Corneau.
Festival Abbiate (Intérim).

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 507.

LOUIS IIPAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Mario Ponzetti, nommé Attaché aux Archives et à la Bibliothèque de Notre Palais, par Décision Souveraine du 1^{er} janvier 1905, démissionnaire le 1^{er} janvier 1920, est réintégré dans ses fonctions avec le titre de Sous-Bibliothécaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le premier décembre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 510.

LOUIS IIPAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Marcel Pasquin, est nommé Consul de Notre Principauté à Montréal (Canada), en remplacement de M. Mac Gregor Campbell.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre décembre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 511.

LOUIS IIPAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. François Crovetto, est nommé Vice-Consul de Notre Principauté à Nice (Alpes-Maritimes).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le quatre décembre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 512.

LOUIS IIPAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 25, modifié par l'Ordonnance du 12 juillet 1922, et 26 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

La Session Ordinaire du Conseil National, ouverte le 22 novembre 1926, est déclarée close.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le six décembre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 513.

LOUIS IIPAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;
Vu l'article 2 (3^e alinéa) de l'Ordonnance

du 15 avril 1911 sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :**ARTICLE PREMIER.**

Le Conseil National est convoqué en Session extraordinaire pour le lundi 13 décembre 1926.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette Session est ainsi fixé :

1^o Budget de l'Exercice 1927 ;
2^o Projets de lois et communications du Gouvernement.

ART. 3.

La Session extraordinaire prendra fin le mercredi 22 décembre 1926.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le huit décembre mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.**ERRATUM**

au Journal de Monaco, n° 3584,
du 9 septembre 1926, page 2, colonne 2 :

L'article 11 de l'Ordonnance Souveraine n° 488, du 31 août 1926, doit être lu de la manière suivante :

« Charbons et assimilés : 2,50 % »

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la délibération, en date du 4 décembre 1926, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Sont désignés pour faire partie de la Commission chargée d'élaborer le programme de la Fête Nationale du 17 janvier 1927 :

MM. Louis Bellando de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, *Président* ;
Alexandre Médecin, Maire, *Vice-Président* ;
Henri Marquet, Conseiller National ;
Pierre Jioffredy, Adjoint au Maire ;
Adolphe Blanchy, Sous-Chef du Secrétariat Particulier de S. A. S. le Prince ;

MM. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances ;

Fulbert Aurégli, Architecte des Bâti-
ments Domaniaux.

La Commission choisira son Secrétaire.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le
quinze décembre mil neuf cent vingt-six.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Chevalier
de l'Ordre de Saint-Charles ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909,
sur la Police Municipale

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A dater du 16 décembre 1926, le prix de vente
du pain est fixé comme suit :

Pain de consommation courante, long. 0.30 à 0.70,

du poids maximum de 1 k. 200, le kilog. 2^{fr}40

Pain dit « flûte », la pièce de 330 grammes

au minimum..... 1^{fr}30

Pain dit de « fantaisie », le kilog..... 2^{fr}75

ART. 2.

Les dispositions des Arrêtés antérieurs concer-
nant le prix du pain, non contraires au présent
Arrêté, sont maintenues.

Monaco, le 14 décembre 1926.

Le Maire :
ALEX. MÉDECIN.

CABINET CIVIL DE S. A. S. LE PRINCE

Par ordre de S. A. S. le Prince, M. le Con-
seiller Privé, Chef du Cabinet Civil, recevra
les personnes qui lui en feront la demande *par
avance*, aux jours et heures qui suivent : lundis,
mercredis et vendredis, de 10 heures à midi. En
dehors de ces jours et heures, aucune audience
ne sera accordée sous aucun prétexte.

AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE GARÇONS
ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An,
les classes seront suspendues du 25 décembre inclus
au 2 janvier inclus.

Les élèves sortiront le vendredi 24 décembre, à
16 heures, et rentreront le lundi matin 3 janvier, à
l'heure réglementaire.

ÉCOLES PRIMAIRES DE GARÇONS ET DE FILLES

Les vacances de Noël et du Nouvel An ont été
fixées comme suit pour les Ecoles Primaires :

Sortie : Vendredi 24 décembre après les classes
du soir ;

Rentrée : Lundi 3 janvier 1927, à 8 heures du
matin.

ÉCHOS & NOUVELLES

On était accouru en foule, lundi dernier, pour
entendre M. Louis Madelin, député des Vosges,
parler des « Femmes de la Révolution » et rarement
chambrée fut plus brillante et plus nombreuse.
C'était assurément beaucoup moins l'homme poli-
tique que l'historien réputé qui avait attiré cette
affluence dans la salle du Quai de Plaisance.

La causerie qui a tenu l'auditoire de M. Madelin
sous le charme a répondu à l'attente ; elle était
digne en tous points de tant de savantes études qui
placent leur auteur parmi les meilleurs et plus
séduisants évocateurs du passé.

M. Madelin a cité les mots de deux écrivains amé-
ricains voyageant en France à la fin de l'ancien
régime. « Ce sont, dit l'un d'eux, les femmes qui
règnent ici. L'opinion des femmes est plus puis-
sante que les 200.000 soldats du roi. » Et l'autre
note de son côté : « Nous sommes ici au pays de la
femme. »

En réalité, si M. de Flers a pu dire que « ce sont
les Toulousains qui ont succédé à Napoléon III »,
on peut avancer avec plus d'exactitude que ce sont
les femmes qui ont succédé à Louis XIV.

Les salons sont tout puissants en France au
xviii^e siècle. C'est autour des femmes célèbres par
leur charme et leur esprit que s'assemblent les
Philosophes et c'est de ces foyers élégants que la
Révolution est sortie toute armée.

Quatre femmes en inspirent et en personnifient
les quatre périodes.

Dans la première, celle de la Monarchie libérale,
où dominent les Feuillants, c'est Germaine Necker,
la géniale et impétueuse M^{me} de Staël, fille pas-
sionnée de la gloire de son père et qui eût volon-
tiers assigné comme but et comme terme à la
Révolution le retour au pouvoir de M. Necker. La
seconde période, celle de la Gironde, a pour Egérie,
une petite bourgeoise parisienne à l'âme plus
ardente encore que celle de M^{me} de Staël, ayant tout
lu à 20 ans, férue de Rousseau qui est pour elle,
comme d'ailleurs pour beaucoup de ses contempo-
rains, le divin Rousseau, femme d'une haute
qualité morale comme d'une grande valeur intellec-
tuelle, M^{me} Rolland, Manon dans l'intimité, qui
dirigea pendant quelque temps les destinées de la
France sous le couvert de son mari, vaniteux et
médiocre fonctionnaire qu'elle dominait de cent
coudées.

Danton était une nature trop puissante et Robes-
pierre une nature trop sèche pour subir l'influence
féminine. La seule femme qui apparaisse à cette
sombre époque est la gentille et douce Lucile,
femme de Camille Desmoulins, dont l'action bien
discrète ne se fit sentir que pour modérer la violence
des passions.

Il semble qu'au fur et à mesure qu'on avance
dans la Révolution, diminue la valeur des femmes
qui inspirent ou influencent ses chefs.

Avec la chute de Robespierre commence le rôle
de M^{me} Tallien, fille du banquier Gabarrus, d'abord
marquise de Fontenoy et finalement princesse de
Caraman Chimay. Cette aventurière extrêmement
séduisante au témoignage des contemporains pré-
sida à la Société dissolue du Directoire. On doit
lui tenir compte d'avoir exercé son influence dans
le sens de la pitié.

Napoléon, avec son mépris brutal de la femme,
met un terme au gracieux règne de ces Egéries.
D'abord subjugué par Joséphine, il se ressaisit
bientôt et ne lui laissa exercer aucun rôle dans les
affaires. Un jour que M^{me} de Staël lui demandait
quelle femme il aimait le mieux : « La mienne »,
répondit-il. « Cela s'entend, reprit M^{me} de Staël ;
mais laquelle estimez-vous le plus ? — Celle qui
s'occupe le mieux de son ménage » riposta le futur
empereur.

La conversation n'alla pas plus loin sans doute
ce jour-là.

L'annonce de la conférence du professeur Paviot
avait fait salle comble, au quai de Plaisance, ven-
dredi soir.

Devant un auditoire de choix et charmé, l'habile
conférencier a présenté la capitale de l'empire
byzantin sous toutes ses faces, depuis sa fondation
jusqu'à nos jours, en faisant miroiter la splendeur
de Stamboul, avec ses merveilleuses mosquées, ses
sérails, ses bazars, son hippodrome fameux du
temps de Justinien. Nous visitons Sainte-Sophie,
chef-d'œuvre de construction, à l'architecture
inimitable, inspirée de hautes connaissances astro-
logiques de l'époque. Nous entendons l'histoire des
murailles géantes de Stamboul, de ses réservoirs
aux mille colonnes, de ses aqueducs. Nous admi-
rons la beauté des sites de la Corne d'Or, du ravi-
sant village d'Eyoub, de sa mosquée impériale, où
les Sultans recevaient la consécration de leur
dignité ; du trop fameux palais d'Yldiz, où s'abritait
le sultan Habdul Hamid ; du panorama de la cité
européenne de Péra, et nous goûtons l'agrément
des séjours sur le Bosphore. Le tableau est rehaussé
d'aperçus originaux sur les mœurs des Turcs, leur
patience, leur sagesse, leur soumission aux lois
coraniques, la politique de la nation victorieuse à
l'égard d'une multitude d'autres nations toujours
revendiquant leur liberté.

L'orateur n'a pas oublié de montrer le prestige de
la France à travers les siècles qui ont suivi la
conquête musulmane, prestige datant des Croisades.
Les Turcs ont toujours entretenu les meilleurs
rapports avec les gouvernements français, dont ils
ont sollicité les lumières pour leur propre instruc-
tion. Ce prestige a été marqué par la fondation de
grandes écoles, prospères jusqu'à nos jours. S'il a
été un moment éclipsé au cours de la guerre euro-
péenne, il est à la veille de renaître et de resplendir.

Les applaudissements chaleureux de l'auditoire
ont récompensé le professeur Paviot de sa remar-
quable conférence-causerie.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Jazz.

On sait pour en être excédé, ce que sont ces *Jazz* qui
épandent furieusement leurs musiques cacophoniques
et épileptiques, relevant de l'art nègre, lesquelles
musiques regorgent de grincements, de borborygmes,
d'abominations instrumentales, tonitruantes, sifflantes,
grimaçantes — musiques dont un de nos plus distingués
confrères disait drôlement qu'elles ont pour armes : « des
perces-oreilles sur fond de gueules. »

Quel rapport peut-il bien y avoir entre un *jazz*, dont
l'ouïe est assourdie, insultée, révoltée, et une pièce d'une
évidente originalité, joliment écrite, avec des coins de
ravissante poésie, débordante de qualités solides et
brillantes se recommandant par ses côtés artistes.

Puisqu'il est entendu qu'à certaines questions, il est
difficile de donner une réponse satisfaisante, inutile
d'insister. D'ailleurs, un auteur est toujours libre de
titrer l'œuvre qu'il a enfantée au gré de sa fantaisie. Un
titre importe peu. Seule, compte la valeur de l'œuvre.

Observée superficiellement, la pièce de M. Marcel
Pagnol semble fort révolutionnaire. On est frappé par ses
tendances anarchiques. En la regardant de près, elle est
loin d'avoir une signification gravement dévastatrice ;
elle n'est point grosse de conséquences redoutables.
Il n'y a point à la balafrer du « *Lasciate ogni speranza* »
du Dante. Toutes les théories bouleversantes proférées
par le vieux professeur, brûlant sans remords ce qu'il a
adoré, ne sont en réalité que la conséquence de la cruelle
déception dont il fut victime. Heureux, le barbaque eût
continué à professer sans protester les vénérables doc-
trines ; le sort lui ayant été contraire, il renie sa croyance
et ses dieux. Cela est humain. L'acte de renoncia-
tion qu'il accomplit est plus la manifestation d'un mal-
heureux violemment en proie à la colère, que le déve-
loppement d'opinions émanant d'un esprit imbu d'idées
subversives.

Le professeur Blaise, homme déjà sur l'âge, apparte-
nant à la Faculté d'Aix-en-Provence, est persuadé qu'il a
fait une découverte sensationnelle, de nature à assurer
l'immortalité à son nom. Il a trouvé un manuscrit, dans

un état de complet délabrement, d'un *Phaéton*, que, de sa propre autorité, il attribue à Platon. Pendant vingt ans, courbé sur l'informe grimoire, ajoutant des lignes raturant des mots, prêtant aux phrases tronquées le sens qui leur manque, interprétant les embryons de texte à sa façon, il substitue sa pensée à celle de l'auteur, qu'il prétend être Platon, avec une audace de naïveté rare. Ne vivant que pour *Phaéton*, il en délire le jour, en rêve la nuit. Pour lui, hors *Phaéton*, rien n'est digne d'intérêt. Aussi, avec quelle flamme Blaise s'entretient de ce qu'il appelle « son œuvre » ! Exalté par le sentiment qui le tient de la grandeur de la tâche accomplie, son orgueil exaspéré lui suggère toutes les ambitions — ambitions que nourrissent et fouettent les marques d'admiration qui lui sont prodiguées par les plus célèbres représentants du monde savant. Parvenu à l'apogée de la réputation, absolue est sa confiance en lui-même ; il a même la certitude d'aller s'asseoir sous la coupole de l'Institut. Tout sourit à son ingénuité.

Il a oublié, le pauvre, que jadis Jupiter foudroya *Phaéton* pour avoir osé se charger d'une besogne au-dessus de sa capacité, et qu'ici bas, les présomptueux courent les plus sûrs risques de se voir moqués sans merci.

Il a oublié également que, toujours, Némésis veille — cette Némésis qui abat les superbes et leur fait mesurer la courte distance qui sépare le Capitole de la roche Tarpéenne.

Un savant, authentique celui-là, fils de l'antique Albion, après s'être livré à de longues et minutieuses recherches, a réussi à mettre la main sur un palimpseste prouvant clairement que Platon est radicalement étranger à la confection du *Phaéton*. Avec preuves et arguments à l'appui, le savant en question établit prudemment que le travail du malingre Sylvestre Bonnard ne repose que sur des suppositions absurdes et démontre qu'à la vérité, le pseudo-érudit s'est tout bonnement, comme l'on dit vulgairement, fourré le doigt dans l'œil. Vous voyez le tableau. Tombé des hauteurs où il planait, déchu de sa petite gloire, Blaise s'effondre tout d'abord sous le coup que lui assène le poing de la fatalité. Puis, faisant front à la méchanceté du destin, il monte une dernière fois, revêtu de sa robe, dans sa chaire de professeur. Là, devant ses élèves assemblés, il entasse les énormités de l'apostasie sur les horreurs du blasphème.

La folle rancune qu'il ressent d'avoir pu se tromper si formidablement et si ridiculement lui donne la force nécessaire pour faire publiquement litière des convictions de toute sa vie. Harcelé par un besoin de vengeance, il parle âprement, frondant vertement les idées les plus ancrées dans le « moi » de chacun, ébranlant l'édifice des croyances les mieux établies, niant la puissance de l'étude, fouaillant la cuistrerie, piétinant le sacerdoce intellectuel, faisant table rase des conventions et des choses respectables jusqu'ici respectées, prêchant une sorte de bolchevisme moral, clamant à l'exemple du Satan cher aux sorcières du moyen âge, la souveraineté de la jouissance, écrasant brutalement l'esprit sous la matière. Les idoles renversées, n'ayant rien laissé debout de ce qui, avant la catastrophe, était l'objet de sa vénération et de son culte, Blaise jette sa robe de professeur aux orties. Athée de l'enseignement, effréné contempteur des connaissances humaines, il regagne tristement son home dévasté d'idéal pour lacérer, déchirer, anéantir les papiers qui, si longtemps, furent son occupation, sa consolation et sa joie.

Ceci n'est que le point de départ de la pièce. Son véritable intérêt naît avec l'apparition d'un personnage symbolique, qui n'est autre que le spectre de la jeunesse de Blaise. Dans une délicieuse *Nuit* de Musset, surgit à tous instants aux yeux du poète :

Un jeune homme vêtu de noir
Qui lui ressemblait comme un frère.

Mais le fantôme de la pièce de M. Pagnol n'a guère de ressemblance avec Blaise — la jeunesse n'ayant rien de commun avec la vieillesse. La jeunesse, sacrifiée, étouffée, torturée par les rigueurs de la discipline scolaire, se plaint amèrement de n'avoir pu savourer les délices du jeune âge ; elle exige du vieux professeur qu'il vive et sorte enfin de la contrainte qu'il s'est imposée de fuir les plaisirs de l'existence et de l'amour. Une sorte de lutte entre la jeunesse et la vieillesse forme l'intime ressort de l'action.

Blaise chérit une de ses élèves ; il la désire, mais il ignore le langage qui lui gagnerait son cœur. La jeunesse se substitue à lui et trouve les mots poétiques, parfumés de grâce, ensorcelants, qui séduisent et enchantent un cœur encore dans la saison d'avril. La jeune fille consent, plus par reconnaissance et pitié que par affection, à devenir la femme du vieillard. Seulement, un beau garçon paraît.

Dans deux scènes filées avec art, le garçon lance à la figure de son ex-professeur de dures vérités, et débite à la jeune fille les phrases susceptibles de la décider à le suivre. Au reste, il n'a qu'à murmurer quelques bribes

de la divine cantilène pour que celle-ci oublie toute promesse et quitte la maison au bras du Roméo.

Fureur de la jeunesse qui traite Blaise de lâche. Comme si un vieillard avait assez de puissance pour s'opposer à la loi qui veut que le printemps soit préféré à l'hiver. Alors, la jeunesse jouant le rôle de Méphistophélès, entraîne le lamentable Faust vers les grossières délices de la noce montmartroise dont les hurlantes sordides musicales des *Jazz* rythment les crapuleux ébats. Le vieillard s'efforce de faire contenance de viveur ; il glapit des refrains ineptes, esquisse des pas de danse saugrenus. Une fille quelconque, à laquelle il est accouiné, ne lui ménage aucune illusion et le traite en vieillard. C'en est assez, Blaise tente de tuer le spectre de sa jeunesse pour se libérer de son obsession : la jeunesse éternelle se rit des armes de la vieillesse. Désespéré, ne sachant plus que faire, Blaise supplie la jeunesse de le débarrasser de la vie. Et la jeunesse, d'un coup sûr donne la mort à Blaise.

Telle est l'intrigue de l'œuvre de M. Pagnol, œuvre originale, variée, symbolique et humaine, poétique et réaliste, très dans la tradition de la vie, aux curieux dessous, agitant des idées, se maintenant dans les sphères hautes de la pensée, attestant chez l'auteur l'individualité fière et peu ordinaire d'un enfant du sacré Vallon.

L'action s'enrichit de types adroitement campés, relevant d'une juste observation et d'une franche vérité comique.

A citer, notamment, le doyen de la Faculté. C'est une physionomie des plus intéressantes empruntant quelques-uns des traits qui la marquent aux tristesses de la profession et aux misères de la nature mortelle. Ce faux bonhomme, fort enfoncé dans la médiocrité en dépit du rang qu'il occupe, est jaloux, envieux et fileux, mais avec la mesure permise à un doyen, qui veut nuire sans qu'on s'aperçoive de son manège, évitant avec soin que ses perfidies puissent le compromettre en quoi que ce soit. Equilibriste de la méchanceté, il chuchote ce qu'il est possible de risquer, sans dommage pour lui-même.

Le discours qu'il adresse aux élèves, au deuxième acte, est une merveille de roserie. Sous les apparences les plus doucereuses, avec une cordialité bon enfant, il n'omet aucune insinuation malveillante pouvant démolir Blaise dans l'esprit de son auditoire ; il s'ingénie à mettre en lumière, sans avoir l'air d'y toucher, les raisons qui doivent faire détester, voire mépriser le vieux professeur. Dans le troisième acte, l'hypocrisie du doyen se répand en paroles sans cesse mielleuses et parfois si empoisonnées qu'involontairement on songe à l'Arsinoé du *Misanthrope*, venant débiter ses gracieusetés au vinaigre à Célimène. Le rapprochement n'est pas, pensons-nous, pour déplaire à M. Marcel Pagnol. A noter encore la silhouette d'une drôlerie très nature d'un ancien gendarme, promu professeur de Faculté, et l'entretien d'un réjouissant comique entre ce personnage et le doyen.

Au cours de ce compte rendu, écrit à la diable, il nous a été impossible d'insister particulièrement sur maints détails heureux, et nous le regrettons.

M. Marcel Pagnol, outre les qualités d'observation qu'il possède, ainsi qu'un sens très aigu de la psychologie, sait manier expertement la matière comique.

De cette pièce infiniment remarquable, au vol large, étoffée à souhait, se dégage une indéniable impression de force. Il serait surprenant que M. Marcel Pagnol ne se fit pas rapidement un nom au Théâtre. Il deviendrait un des Maîtres de la scène que nous n'en serions pas autrement étonné.

Jazz bénéficia d'une présentation à l'abri de tout reproche.

Dans l'interprétation, mieux que louable, MM. Valbel et Combes firent preuve des meilleures qualités de comédien. Mmes Orane-Demazis, Rose Harry-Baur, Marsa, Reine, sans oublier MM. Blanchard Castau, Dutillo, Lemarchand s'acquittèrent avec talent de leur tâche respective.

M. Harry-Baur se révéla artiste de belle classe, arpentant les planches avec autorité, toujours anxieux de rendre de façon exacte et pittoresque les moindres aspects du personnage qu'il incarne. Dans sa façon de dire et dans son jeu, il fait songer quelquefois à Lucien Guitry, — ce qui n'est pas un mince compliment que nous adressons à cet acteur de choix.

Les applaudissements crépitérent pendant toute la soirée. *Jazz* triompha.

A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

Schubert, que ses *lieder*, (dont plusieurs sont des chefs-d'œuvre) ont placé si haut dans l'universelle admiration, a produit huit *Symphonies*. Deux sont connues : l'une de très vastes proportions en *Ut majeur*, que Schumann découvrit et qui fut jouée, en 1839, à Leipzig, sous la direction de Mendelssohn ; l'autre, la *Symphonie inachevée en Si mineur*. On ne possède de cette

dernière œuvre que deux morceaux ; mais ces morceaux suffisent à la gloire symphonique de Schubert. Ils placent le musicien au premier rang des symphonistes après Beethoven. Dans l'*Allegro moderato* et dans l'*Andante con moto*, s'affirment magnifiquement l'abondance d'imagination purement mélodique, unie à la richesse d'instrumentation et le sentiment du cœur profond et tendre qui font du grand lyrique une des personnalités musicales les plus attrayantes et les plus fortes.

L'orchestre de Monte-Carlo, dirigé avec autorité par M. Léon Jehin, donna de « l'inachevée » une exécution excellente.

M. Umberto Benedetti, violoncelliste au talent consommé, apprécié de tous, se mesura victorieusement avec le copieux *Concerto en Ré mineur* de Lalo ; il mit toute son intelligence de virtuose et son âme d'artiste dans l'interprétation d'une composition plutôt difficile, volontiers nuageuse, de M. Tcherepnine, ayant pour titre : *Mystère*. Jamais titre ne convint davantage à un ouvrage. On fit chaleureuse fête à M. Benedetti. Preuve que le véritable mérite ne laisse jamais le public indifférent.

Le *Concerto en Fa*, pour trompette, flûte, hautbois et violon, de Bach fournirent l'occasion à M. Vignal particulièrement, et à MM. Castel, Debatty et Lagarde de se tailler un succès du meilleur aloi. Ces quatre instrumentistes remarquables, dont un est en possession d'une superbe maîtrise, donnèrent aux noblesses scolastiques de la musique du vieux *Cantor*, l'intensité de relief nécessaire. On les applaudit chaudement et l'on eut raison.

Le *Rouet d'Omphale* de Saint-Saëns et l'épique *Chevauchée des Walkyries* de Wagner figuraient au programme. Les braves n'épargnèrent pas ces pages d'inégale splendeur.

A. C.

RÉCITAL D'ORGUE

Le 11 décembre dernier, sous les majestueux arceaux, dans la vaste recueillie de la Cathédrale de Monaco, un enfant des hommes, doué à miracle, célébra magnifiquement l'office sacré de l'art : M. André Marchal, exécutant inspiré et hors de pair, tenait l'orgue.

De ses doigts créateurs de beauté, en quelque sorte visionnaires, s'échappaient des bouffées mélodiques, montant dans l'air comme l'encens du Saint sacrifice, parfumant d'harmonie la sévérité des neufs du grandiose monument.

Ainsi qu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, où les fidèles se pressaient autour de leur pasteur pour chanter les louanges de Jésus crucifié et goûter le réconfort de la parole de leur père spirituel, samedi, groupée autour de Mgr Clément, une foule attentive et émue écoutait, ravie et quasi extasiée, les purs et gémissants accords, les nobles et triomphaux accents de l'instrument roi exaltant, dans une gloire de sonorités, le génie d'un Bach, les grâces joliment surannées d'un Daquin et d'un Frescobaldi, l'intense musicalité aux envolées mystiques d'un Franck, les exquisites teintées de romantisme d'un Schumann, le talent souple et austère d'un Bourdon, d'un Vierne et d'un Barié.

Le *Récital* fut pour M. André Marchal une splendide occasion de déployer les magnificences de sa virtuosité, de mettre en lumière les supériorités de sa technique et de son style, de s'abandonner aux magiques féeries de l'improvisation et d'affirmer superbement sa complète et parfaite maîtrise.

A. C.

FESTIVAL ABBIATE

Consacré entièrement aux œuvres du noble compositeur monégasque, l'éminent directeur de l'École municipale de musique de Monaco, M. Louis Abbiate, qui conduisait lui-même l'orchestre, le concert du 10 décembre a permis au public accouru en très grand nombre à la Salle Garnier de faire connaissance avec des œuvres de très grande valeur et qui portent toutes la marque d'une haute et pure inspiration, d'une forte et puissante personnalité.

Un des intérêts particuliers du programme était de réunir dans une même audition des œuvres écrites cette année même et d'autres antérieures de près de quarante ans. 38 ans exactement en effet, séparent la composition des *Elfes* (1887) et celle de la *Fantaisie* pour piano et orchestre sur l'*Hymne Monégasque* (1925) dédiée à la mémoire de Suffren Reymond. Il est peut-être intéressant de chercher à déterminer ce qu'il y a de commun et de différent entre des œuvres si éloignées l'une de l'autre dans le temps, ce qui s'est transformé au cours des années dans les conceptions et procédés d'un musicien exceptionnellement doué et qui n'a cessé de travailler et de produire.

Une remarque s'impose d'autre part à la lecture de ce programme. La plupart des pièces sont accompagnées de la mention Première audition, et la question se pose nécessairement : « Comment peut-il se faire qu'une œuvre de la valeur des *Illuminations* qui clôturait le programme, écrite en 1897 par un musicien monégasque, ait dû attendre en 1926 pour être exécutée publiquement ? Peut-on s'étonner qu'un auteur si rarement joué ait voulu profiter de l'occasion qui lui était donnée pour faire entendre le plus grand nombre de ses œuvres possible au risque de surprendre un peu un public déshabitué des concerts qui dépassent une heure, une heure et quart.

Le concert débutait par les *Elfes*, poème symphonique inspiré par la pièce célèbre de Leconte de Lisle. Ce poème, admirablement exécuté par l'orchestre de Monte-Carlo, retrouva le succès qui l'avait accueilli, en 1924, au premier Festival Abbiate. C'est une œuvre de jeunesse et qui respire la fraîcheur de la jeunesse (l'auteur avait 21 ans quand il l'écrivit). Elle fut très applaudie.

La *Fantaisie* pour piano et orchestre sur l'*Hymne Monégasque* exécutée avec le concours de l'admirable interprète de L. Abbiate, Marcelle Bousquet, — qui a consacré à l'exécution des œuvres du maître une technique d'une rare puissance et une intelligence hors ligne — est un tour de force d'écriture orchestrale et pianistique. Elle est pour la soliste l'occasion de faire briller toutes les faces d'un talent divers et toutes les ressources d'une virtuosité indispensable. Elle offre au connaisseur le plaisir constamment nouveau des trente ou quarante manières différentes sous lesquelles peut apparaître un thème musical selon qu'on fait varier le rythme, les timbres, la cadence, les modulations, selon qu'on le retourne, l'élargit ou qu'on le rétrécit, qu'on le traite en fugue ou en contrepoint, selon qu'on fait parler les différentes voix de l'orchestre dont on utilise toutes les ressources sonores. M^{lle} Bousquet joua d'une manière éblouissante la magnifique partie de piano.

Le *Concerto* pour violoncelle, joué par Amleto Capponi avec une incomparable virtuosité, est une pièce d'une telle difficulté technique qu'une demi-douzaine de violoncellistes au monde sont capables de s'y attaquer. Les parties chantantes qui abondent également dans cette œuvre d'une magnifique tenue permettent au virtuose de montrer qu'il n'est pas seulement un acrobate de l'instrument. C'est l'ensemble de ces qualités si rarement réunies chez un artiste qui valurent à ce jeune soliste de l'orchestre de Monte-Carlo le succès le plus vif et le plus mérité.

M^{lle} Marcelle Bousquet revint en soliste faire entendre et applaudir quatre pièces pour piano, de caractère très divers mais d'une égale valeur — œuvres évidemment difficiles à jouer et peut-être difficiles à pénétrer à une première audition, — mais qui sont d'une richesse d'effets prodigieuse et d'une admirable puissance d'évocation.

L'*Illumination*, poème symphonique descriptif, pièce d'un éblouissant pittoresque, terminait ce très beau programme.

Il ne nous reste plus qu'à exprimer le vœu de voir plus souvent le nom de L. Abbiate sur les programmes de Monte-Carlo. Nul doute que le public qui n'a pu assister à ce concert du 10 entendrait avec plaisir les *Elfes* et l'*Illumination* et une audition renouvelée serait pour les privilégiés qui les ont entendus l'occasion d'un nouveau plaisir. Puisse ce modeste vœu être exaucé.

INTERIM.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M^{gr} LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance Souveraine du 21 avril 1911, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Suivant acte administratif, en date à Monaco des quatorze et vingt-cinq octobre mil neuf cent vingt-six, déposé aujourd'hui même au Bureau des Hypothèques de Monaco pour être transcrit ;

M^{me} Jeanne-Marie-Joséphine SCARLOT, propriétaire, veuve en premières noces de M. Antoine-Jean MARSAN, épouse autorisée, en secondes noces, de M. Alexandre AUTTIÉ, entrepreneur de fumisterie, avec lequel elle demeure à Monaco ;

Ayant agi tant en son nom personnel qu'au nom et comme tutrice légale de ses deux enfants mineurs Antoine-Georges-Jean MARSAN et Gérard-Jean-Paul-Marie MARSAN, en vertu de l'autorisation qui lui en a été donnée par le Tribunal de Première Instance de Monaco, dans son jugement du vingt-sept avril mil neuf cent vingt-six ;

A vendu au *Domaine de S. A. S. M^{gr} le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur ;

Une parcelle de terrain située à Monaco, section de Monte-Carlo, boulevard d'Italie, de la contenance approximative de soixante-sept mètres carrés, cadastrée nos 156 p., 157 p., 158 p., de la section E, confrontant : du nord, la villa La Rousse, propriété des vendeurs ; de l'est, le trottoir domanial ; du midi, le boulevard d'Italie ; et, de l'ouest, le trottoir domanial acquis de M. Rapaire.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de huit mille quarante francs, ci..... 8.040 fr.

La dite parcelle de terrain acquise en vue de l'élargissement du boulevard d'Italie, aux abords du pont de la Rousse, déclaré d'utilité publique par les Ordonnances Souveraines des 18 mai et 15 juillet 1913.

Les personnes ayant, sur la parcelle de terrain vendue, des privilèges ou hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire au Bureau des Hypothèques de Monaco, dans le délai de quinze jours à compter d'aujourd'hui, à défaut de quoi le dit immeuble en sera définitivement affranchi ; quant aux personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ce même immeuble, elles sont également prévenues qu'à l'expiration du délai sus indiqué, le prix de vente sera payé conformément à la loi, s'il n'existe aucune opposition au paiement.

Monaco, le seize décembre mil neuf cent vingt-six.

L'Administrateur des Domaines,
CH. PALMARO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le onze décembre mil neuf cent vingt-six, enregistré ;

M. Venanzio PETRINI, maçon, demeurant 6, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, a acquis :

De M. Jean-Baptiste BARRA et M^{me} Madeleine DOMPÉ, son épouse, commerçants, demeurant ensemble maison Calori, 33, boulevard de l'Ouest, à Monaco ;

Le fonds de commerce de denrées coloniales, vins fins et liqueurs, avec vente au détail de tous produits comestibles, légumes frais, lait frais, alcool à brûler, pétrole, qu'ils exploitaient 33, boulevard de l'Ouest, à Monaco, dans un immeuble appartenant à M. Jean Calori.

Les créanciers de M. et M^{me} Barra, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 16 décembre 1926.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Cession de Droits sociaux

(Deuxième Insertion.)

Selon acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 15 novembre 1926, M. Adolphe BARGIONI a cédé à M. Frédéric CROCI tous ses droits dans l'association en nom collectif ayant existé entre eux pour l'exploitation d'un fonds de commerce de plomberie, fumisterie,

installations sanitaires, à Monte-Carlo, rue des Roses, n° 11.

Les créanciers de M. Bargioni, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de M. Croci, au domicile du fonds vendu, dans les délais de la loi, soit au maximum dix jours après la présente insertion, à peine de forclusion.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, propriétaire-directeur,
20, rue Caroline — Monaco.

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 30 décembre 1926, enregistré, M^{me} veuve Pauline GALLO, et M^{lle} Anna GALLO, commerçantes, demeurant à Monaco, 1, rue Louis, ont vendu à M. Étienne GOUX, commerçant, demeurant 6, rue des Princes, à Monaco, le fonds de commerce d'épicerie-comestibles qu'elles exploitaient, rue Louis, n° 1.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} et M^{lle} Gallo, s'il en existent, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente au domicile à cet effet élu par les parties en l'Agence Commerciale, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 16 décembre 1926.

MODERN'AGENCE
6, avenue de la Gare, Monaco

Cession de Fonds de Commerce

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 23 novembre 1926, enregistré, M. CORI-MARINUNZI a vendu à MM. John TAYLOR and Son, demeurant à Cannes, le fonds de commerce de modes, qu'il exploitait 20, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Les oppositions devront être faites à Modern-Agence, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 29 Décembre 1926

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant les mois d'août et Septembre 1925, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

Société Civile des Porteurs d'Obligations de la CHOCOLATERIE DE MONACO

Au Capital de 600.000 francs.

1^o Le siège social de la Société est transféré à la Chocolaterie de Monaco, avenue de Fontvieille (article 46 des Statuts).

2^o L'Assemblée Générale, réunie le 1^{er} décembre, a nommé M. Gautier, 15, avenue Borriglione, Nice, Président de la Société Civile.

3^o La même Assemblée a procédé au tirage au sort de 40 Obligations à amortir le 1^{er} mai 1927, ex-coupon 14.

A ce tirage sont sorties les séries d'obligations portant les numéros 11 à 20, 281 à 290, 311 à 320, 371 à 380.

Le Conseil d'Administration.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1926.